

ans d'emprisonnement, 30.000 euros d'amende ainsi qu'une interdiction d'exercer ou une suspension de quelques mois.

Une délivrance très encadrée

En France, la délivrance de telles substances est, en théorie, très encadrée. Lors de la vente de médicaments vétérinaires de ce type, le pharmacien doit la reporter dans un registre comprenant notamment la quantité délivrée ainsi que le nom du prescripteur.

Tout manquement à ces dispositions est sanctionné par la loi. Dans le cas de ce pharmacien parisien, les enquêteurs estiment «qu'à trois reprises, ces délivrances ont été validées par une prescription censée avoir été rédigée par un médecin retraité alors qu'auraient dû être présentées des ordonnances rédigées par un vétérinaire inscrit à l'Ordre».

«En 30 ans d'exercice, ce pharmacien n'a jamais eu le moindre problème, explique son avocate, Me Delphine Meillet. Il refuse même de vendre du (traitement de substitution pour les héroïnomanes, NDLR) en raison des détournements qui en sont faits. Il n'y a pas eu d'Instruction, ce qui n'est pas normal. Il s'agit d'un acharnement inadmissible».

Cette histoire en rappelle une autre. En 2010, 19 personnes soupçonnées de trafic de stupéfiants avaient été arrêtées dans l'Eure et en Eure-et-Loir. Selon les enquêteurs, une partie de la kétamine était rapatriée d'Angleterre, pays où elle est vendue beaucoup moins chère qu'en France. Elle était revendue à des toxicomanes ou à des raveurs après avoir été modifiée. Sauf que dans ce cas, le parquet avait poursuivi les revendeurs mais les pharmaciens n'avaient pas été cités même s'ils ne s'étaient pas inquiétés des quantités écoulées.

Selon M. Frédéric Orion, spécialisé dans les affaires de stupéfiants et qui défendait le plus gros dealer de ce dossier, «il doit y avoir d'autres trafics en France. La kétamine est un produit qui circule beaucoup actuellement». Me Meillet estime de son côté qu'étant donné l'ampleur du phénomène en France, le Parquet de Paris a voulu «marquer le coup et faire un exemple de ce pharmacien».

Par Anne Jouan



Réagir à cet article

Commentaire : *

Les commentaires sont limités à un maximum de 1500 caractères.

e-mail : *

Votre email ne sera pas visible.

VALIDER

À la une

Quiz : qui l'a dit ce mois-ci ?

Lady Gaga, Eva Joly, Nathalie Baye... Serez-vous reconnaître leur prose ?



Les femmes de février

Elles ont surpris, ému, agacé ou fait réfléchir... Focus en images



Mode - Beauté - Joaillerie - Déco - Célébrités

Madame Figaro



Spécial Russie



FIGARO CLUB
SILVÈRE BOUCHER-LAMBERT
Pour la petite histoire

FIGARO CLUB
NATACHA POLONY
Éloge de la transmission

Quand j'entends le mot culture...

« La véritable école du commandement est la culture générale » écrivait Charles de Gaulle dans Vers l'armée de métier. Voilà pourquoi, dans une société de consommation et...

Par Natacha Polony

Dernières notes du blog

- » Ecole: programmes et promesses
- » L'alternance ou la démagogie selon Jean-Luc...
- » "Acheter français": même consommer...
- » "Larrons" ou la poésie des bas-fonds

Ajouter

Voir le blog

ÉDITION SPÉCIALE
Le Figaro Paris

Les articles les + lus

1. Vague de panique à bord d'un vol Air France
2. Le footballeur Yann M'Vila accuse deux prostituées de vol
3. Les candidats interpellés sur le droit à l'euthanasie
4. La mafia calabraise investit la Côte d'Azur
5. Neige : 22.000 foyers privés d'électricité dans le Nord

LES MÉTROGOLFIERS
Une affaire de famille

Annonces immobilières avec

Montelimar (26)
Appartement
1 pièces / 33.0m²
115000 €

Les Arcs (83)
Villa
7 pièces / 200.0m²
560000 €

Boutique Figaro

JEANNE D'ARC
Nouveau Hors-série

Jeux-concours

TESTEZ VOS CONNAISSANCES
De nombreux cadeaux à gagner
C'est parti !

Carnet du jour

ANNONCER UN ÉVÈNEMENT
Toutes les annonces

Privilèges

LE FIGARO privilèges
SAISON 6
HIVER-PRINTEMPS 2012
Cliquez ici

Les people cette semaine

